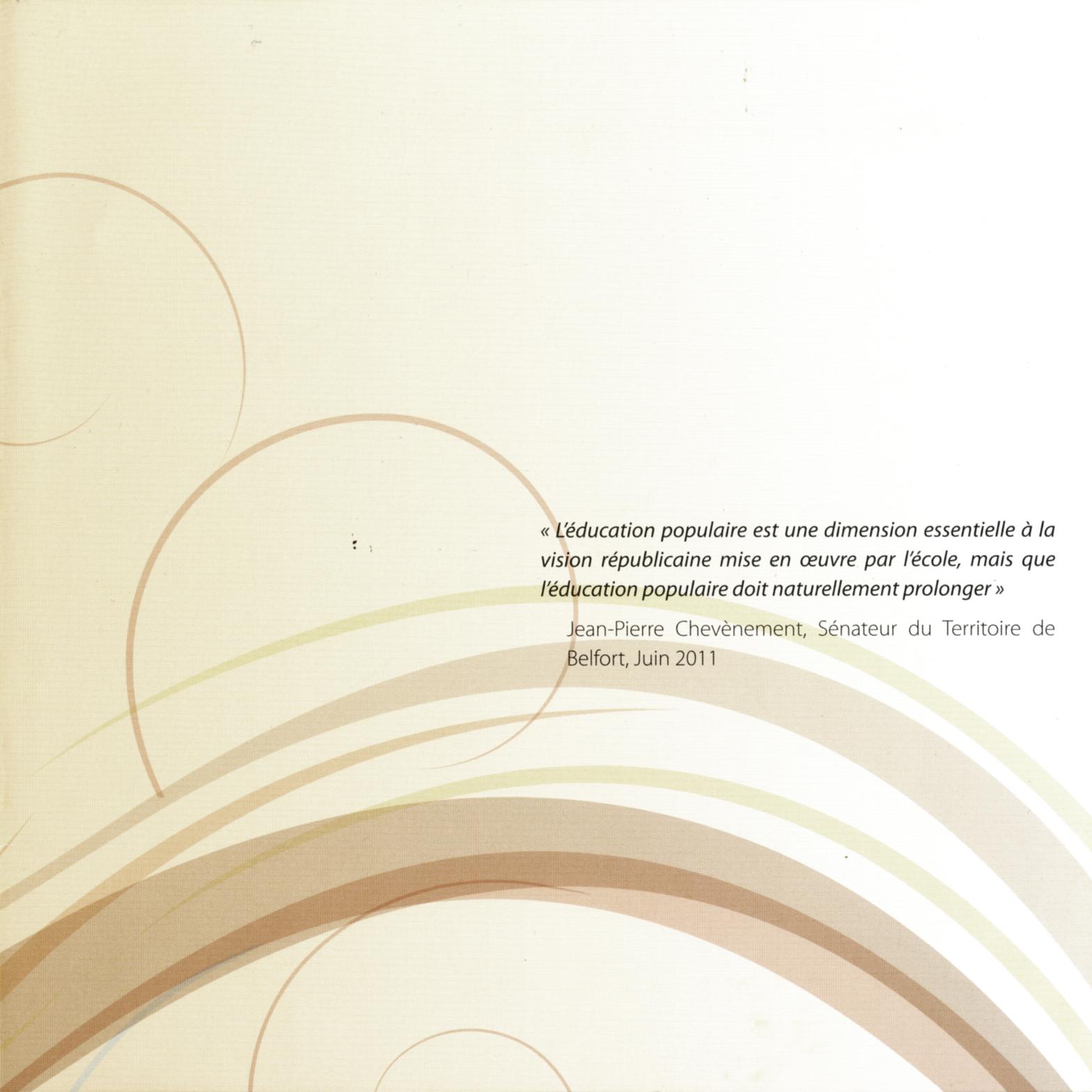


**Une histoire de
l'éducation populaire
dans le Territoire de Belfort
de 1945 à nos jours**

Exposition conçue dans le cadre d'un stage de Master II Sciences de l'Information et Métiers de la Culture, spécialité «Archivistique»





« L'éducation populaire est une dimension essentielle à la vision républicaine mise en œuvre par l'école, mais que l'éducation populaire doit naturellement prolonger »

Jean-Pierre Chevènement, Sénateur du Territoire de Belfort, Juin 2011

PRÉFACE

Un bel hommage aux militants de l'Éducation Populaire

L'Éducation populaire s'enracine dans une ancienne tradition, celle de l'Instruction pour tous prônée par les révolutionnaires de 1789, mais aussi celle du mouvement ouvrier qui, dès la fin du 19ème siècle, développe des initiatives à but éducatif, notamment à travers les Bourses du Travail. Les premières Universités populaires, quant à elles, apparaissent en 1898.

C'est tout l'intérêt de l'exposition organisée par « l'Université Populaire, IDEE » sur « l'histoire de l'Éducation Populaire dans le Territoire de Belfort de 1945 à nos jours » que de montrer la rencontre de plusieurs sources d'inspiration.

D'un côté le mouvement laïc, lié à l'École publique dont les enseignants sont le fer de lance, met en place les Francas (Francs et Franches Camarades) en 1944 et la FOL (Fédération des Œuvres Laïques) en 1947.

Mais, par ailleurs, un mouvement local se distingue, très lié au monde ouvrier et souvent influencé par le christianisme social.

C'est ainsi que sont créés, en 1946, la Compagnie Belfort Loisirs et en 1953, le Foyer Coopératif des Ecoles de la Pépinière à l'initiative de Michel Legrand. Ce sera le premier de nos centres culturels (aujourd'hui une dizaine à Belfort). Michel Legrand fédèrera plusieurs dizaines d'associations dans le CDEP (Comité Départemental d'Éducation Populaire) en 1960, devenu en 1974 le CPAC (Centre de Développement et d'Animation Concertée). Ainsi coexistent à Belfort deux mouvances distinctes, portant chacune une conception de l'Éducation Populaire.

Cette «géographie de l'Éducation Populaire» devait être sensiblement modifiée dans les années quatre-vingt.

Belfort accueille alors de grands équipements culturels : le Théâtre municipal devient d'abord le CAC (Centre d'Action Culturelle) puis la « Scène Nationale Granit ». Le Centre National de Chorégraphie migre de Besançon à Belfort dans de nouveaux locaux. La Ville et le Département développent une action culturelle volontariste (Festival de Musiques Universitaire FIMU, Festival de cinéma Entrevues -qui reprend une action « Jeunes auteurs » initiée dans les années 60 par le Centre Culturel de la Pépinière-, Festival des Eurockéennes de Belfort...).

C'est également dans les années quatre-vingt que voit le jour, à l'initiative d'élus de gauche, l'Université Populaire qui deviendra ensuite IREP, puis IDEE, puis à nouveau « Université Populaire ». Le but initial était de former des militants associatifs et syndicaux ainsi que des élus compétents, mais, très rapidement, cette activité s'élargira vers l'organisation de grands événements (Colloque sur le bicentenaire de la Révolution en 1988 par exemple), de conférences ou de loisirs (voyages...).

Il faudrait décrire la vie associative foisonnante (je pense à « Belfort Echecs ») et l'intense bénévolat, notamment étudiant, qui se développe en matière de grands événements culturels (FIMU depuis 1985, le 700^{ème} anniversaire de Belfort en 2007). Beaucoup de réussites interviennent au croisement d'initiatives associatives et de politiques impulsées par les collectivités.

Le mérite de l'important travail réalisé par Mademoiselle Marie Hartz dans le cadre de l'Université Populaire IDEE est de nous entraîner dans une plongée rétrospective qui met en valeur ce qui aujourd'hui manque sans doute le plus : l'initiative citoyenne. Mais celle-ci est inséparable des grands mouvements de la conscience collective. Notre société hyper-individualiste ne la favorise guère. Cependant, l'Éducation Populaire est plus que jamais nécessaire. C'est l'honneur de militants associatifs remarquables que de promouvoir, souvent avec l'aide des collectivités locales et des pouvoirs publics, l'initiation aux nouvelles technologies ou aux langues étrangères par exemple.

Bien sûr, l'Éducation Nationale a toujours un rôle moteur à jouer mais le propre de l'Éducation Populaire est de jaillir du peuple lui-même. Comment ne pas saluer l'immense dévouement de tant de militants associatifs qui ont œuvré depuis plus de soixante ans pour rendre la vie des habitants du Territoire de Belfort plus belle et plus riche.

L'exposition organisée par l'Université Populaire IDEE est le plus bel hommage qui puisse leur être rendu.

Jean-Pierre Chevènement,
Ancien ministre, Sénateur du Territoire de Belfort

AVANT-PROPOS

Cette exposition a été conçue dans le cadre d'un stage de MASTER II Sciences de l'Information et Métiers de la Culture (SCIMEC) spécialité « Archivistique » de la Faculté de Lettres, Langues et Sciences Humaines de l'Université de Haute Alsace à Mulhouse.

Réalisée pour le compte de l'Institut pour le Développement, l'Education et les Echanges (IDEE) Université Populaire de Belfort, en partenariat avec les Archives Départementales du Territoire de Belfort, cette exposition vise à mettre en valeur les associations d'éducation populaire dans le Territoire de Belfort en soulignant les réalisations originales qui en sont issues. L'éducation populaire est avant tout une idée qui s'est incarnée dans une multitude d'expériences, particulièrement changeantes selon les époques et les acteurs. L'approche chronologique met en perspective les actions développées, avec le contexte de leur création pour voir à quels problèmes et défis les associations souhaitaient répondre. Un parcours historique permet de lire certains des visages de l'éducation populaire et invite à percevoir les grandes convictions qui animent cet idéal.

La réalisation de cette exposition n'a aucune prétention à l'universalité, elle est le fruit de mes recherches sur les fonds d'archives associatives du Territoire et de mes premiers pas dans le métier d'archiviste. Cette expérience a, par ailleurs, donné lieu à la rédaction d'un mémoire qui est disponible aux Archives Départementales du Territoire de Belfort.

Je tiens à remercier particulièrement Monsieur Jean-Pierre Chevènement, Sénateur du Territoire de Belfort, pour son enrichissant témoignage sur la vie belfortaine, pour l'intérêt porté à mon travail ainsi que pour l'excellente préface. Je dois aussi remercier l'ensemble des personnes, rencontres professionnelles ou amis, que j'ai sollicitées pour ce travail. Leur nombre m'empêche de les citer individuellement, mais tous m'ont aidée, par une relecture, un avis, un témoignage ou un encouragement dans ce long périple qu'est la réalisation d'une exposition. Merci à tous.

Le partage, l'échange entre les individus et la construction collective de connaissances sont des fondements de l'éducation populaire. À travers cette présentation, j'ai tenté d'en faire œuvre, en partageant avec vous visiteurs et lecteurs, mes modestes recherches et découvertes sur ce thème.

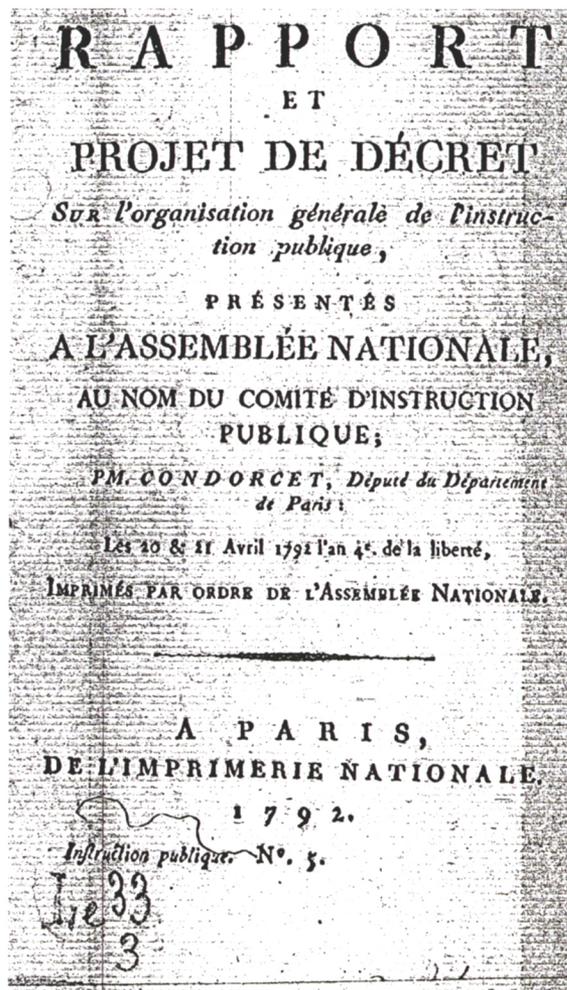
Marie HARTZ



- Aux origines de l'éducation populaire - Fin XVIIIe-XIXe p. 8
- Une structure, des idées : associations et éducation populaire p. 12
- Expériences de mutualisation, 1959 – 1974 p. 14
- De l'équipement socioculturel des quartiers belfortains à l'action culturelle départementale : exemples de réalisations (1960 – 1970) p. 18
- Mise en place d'une politique municipale culturelle : le tournant des années 70 p. 22
- Nouveaux enjeux, nouvelles structures : le temps de la formation permanente p. 26
- L'Institut pour le développement, l'éducation et les échanges p. 28
- Quelle est la place de l'éducation populaire dans la société d'aujourd'hui ? p. 30
- Bibliographie histoire de l'éducation populaire p. 32
- Liste des abréviations p. 33
- Remerciements & partenaires p. 34

Aux origines de l'éducation populaire - Fin XVIII^e-XIX^e

« Après le pain, l'éducation est le premier besoin du peuple. » Danton



Document 1 :
Paris, Imprimerie Nationale, 1792.
In-8° BNF.
FRBNF30263792

L'éducation populaire, une noble idée...

Tirant ses origines du siècle des Lumières, l'éducation populaire est inséparable du projet de société démocratique et solidaire, porté par les révolutionnaires de 1789.

La démocratie pour le peuple et par le peuple exige de former des citoyens actifs et responsables, capables d'exercer leur esprit critique pour comprendre la société et agir sur elle.

Le « *Traité sur l'Instruction publique* » (*doc. 1*), présenté en 1792 par le marquis de Condorcet (*doc. 2*), député du Tiers Etat, fait de l'éducation l'outil de l'émancipation politique et sociale. Elle doit, pour remplir son rôle, être accessible à tous et se perpétuer tout au long de la vie. Démocratisation de l'éducation et de la culture, formation permanente, les concepts de l'éducation populaire sont nés.

Cependant, si les concepts sont communs, leur mise en œuvre se réalise à travers un champ de pratiques éducatives et sociales très diversifiées qui ne permet pas de donner une définition unique à l'éducation populaire.



Document 2 :
Jean – Baptiste Greuze
(1725-1805)
Portrait de Marie Jean Antoine
Nicolas de Caritat, marquis de
Condorcet
Huile sur toile. 60 x 72 cm.
Château de Versailles.

Premières expériences d'éducation populaire : l'instruction pour tous au cœur des luttes du XIX^e siècle

La lutte pour la laïcité

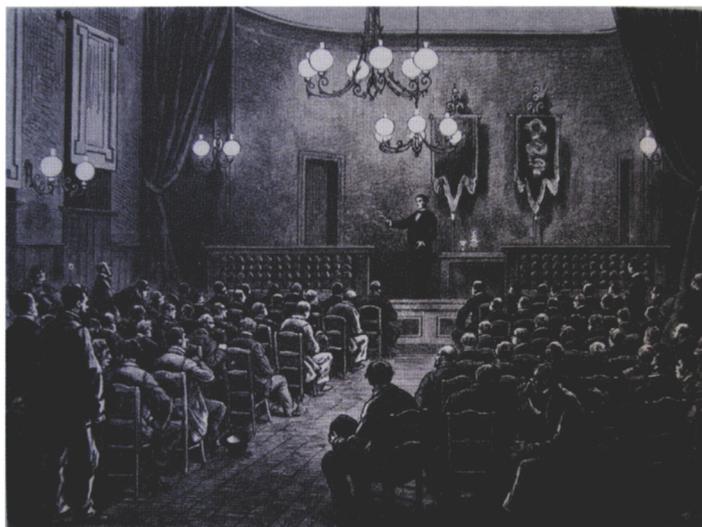
Le milieu du XIX^e siècle marque le premier déploiement de l'éducation populaire. Les **mouvements confessionnels** impliqués de longue date dans l'instruction voient leur action contestée en profondeur : **un courant laïc** leur oppose la raison et l'esprit critique comme un impératif de l'émancipation politique et sociale. **La Ligue de l'Enseignement, fondée par Jean Macé en 1866** est emblématique de cette lutte. Dès 1863, il introduit, dans le Haut Rhin, le modèle des bibliothèques populaires communales vu en Belgique et lance pour «faire cesser l'ignorance du peuple» le « **Mouvement du sou contre l'ignorance** ».

Avec cette pétition, il milite pour la gratuité, l'obligation et la laïcité de l'instruction publique et **préfigure les lois scolaires de Jules Ferry votées en 1882 (doc 3)**. La laïcité est une problématique transversale à toute l'histoire de l'éducation populaire.

Le courant ouvrier

La classe ouvrière a, elle aussi, provoqué des progrès dans le domaine de l'instruction. Suivant l'idée émise par Fernand Pelloutier qu'il faut « **instruire pour révolter** », l'instruction devient un impératif de l'émancipation ouvrière. Les bourses du travail (*doc 4*), foyers de l'activité syndicale, développent des services d'aide aux ouvriers mais aussi des bibliothèques. Dans le même temps, des intellectuels bourgeois, selon une tradition philanthropique, organisent des actions pour l'éducation et le loisir des ouvriers.

L'éducation populaire est alors un instrument de pacification sociale visant à éviter les débordements révolutionnaires. Issues de la rencontre de ces deux mondes, **les premières universités populaires (doc 5)**, nées en 1898, deviennent des centres de réflexion et de débats pour construire un monde plus juste.



Document 5 :

GRAD, Charles. *L'Alsace, le pays et ses habitants*. Strasbourg : Editions Contades, 1983. Fac-similé. Bibliothèque Universitaire de la Société Industrielle de Mulhouse.

INSTRUCTION
PUBLIQUE

ACADÉMIE DE BESANÇON

N° 372

Belfort, le 4 mars 1886.

OBJET.

Objet.
Laïcisation de l'école
de filles



L'Inspecteur, Directeur de l'Enseignement
primaire pour le Territoire de Belfort.

Vu la loi du 15 mars 1850 art. 31 ;

Vu le décret - Loi du 9 mars 1862 ;

Vu la loi du 14 juin 1854 ;

Vu les circulaires des 3 avril 1862, 14 octobre 1879.

Et 20 octobre 1879 ;

Vu la délibération à la date du 23 février
1886 par laquelle le Conseil municipal de Chèvremont
a demandé le remplacement de l'Institution
congréganiste par une Institution laïque ;

Considérant que le Conseil municipal
de Chèvremont demande la laïcisation de l'école
de filles ;

Considérant que cette mesure, qui
d'ailleurs sera accueillie favorablement par la
majorité de la population, est conforme à
l'esprit de la loi du 28 mars 1882 ;

Monsieur le Maire de Belfort

Document 3 :

Laïcisation de l'école de filles de
Chèvremont, 1886

ADTB - 6V 1

Fédération des Chambres Syndicales Ouvrières

BOURSE DU TRAVAIL DE BELFORT

PREFECTURE DU TERRITOIRE DE BELFORT 13 JUIN 1907

DEPARTOIRE DE BELFORT & DE LA REGION

Un pour Tous



Tous pour Un

BELFORT, le 17 Juin 1907.

CAISSE DE GREVE Journal mensuel « LE REVEIL SYNDICAL » BIBLIOTHEQUE SIEGE SOCIAL : AU THEATRE

A Monsieur l'Administrateur du Cercle de Belfort

Monsieur l'Administrateur Conformément à votre demande, nous vous envoyons ci-joint le relevé des syndicats d'ouvriers composant la Bourse du Travail de Belfort.

Syndicats adhérents	Adhérents	Secrétaires	Trésoriers	Nombre de membres
Cypographes	110	Huster	Kuppa	48
Éthographes	190	Kiebler	Fraite	25
Employés de Commerce		Schuler	M ^{lle} Jacquot	120
Maçons		Boilletot		150
Mécaniciens		Fetscher Charles	Fetscher Louis	48
Plâtriers		Binder		42
Coiffeurs		Fluhr		26
Textile		Verrant		310
Chapelliers		Schildknecht	Bichon	45
Assemblage Peups	150	Jacquez		600
Cordonniers		Henry	Quinty	80
Mécaniciens Froidcombes		Margelaine		50
Textile Hériscourt		Vitte	Sord	180
Assembl ^{rs} Montbéliard		Sunbeck		110
Horlogers Seloncourt		Coulon		38

137



Document 4: Bourse du travail de Belfort, 1907 ADTB - 10M 165

Une structure, des idées : associations et éducation populaire

« Depuis de nombreuses années se perpétue dans le Territoire de Belfort un véritable vide culturel. (...). Néanmoins, il existe des associations d'éducation populaire vivantes et soucieuses de combler ce vide » Étude pour le Ministère de l'Équipement, 1969. ADTB – 49J 2A1

Vers une société du temps libre ...

L'éducation populaire au XX^e siècle est indissociable d'une évolution majeure : l'accroissement du temps libre (*doc. 1*).

Des premiers congés payés du Front Populaire de 1936 jusqu'à nos jours, les individus disposent d'un temps de liberté plus important.

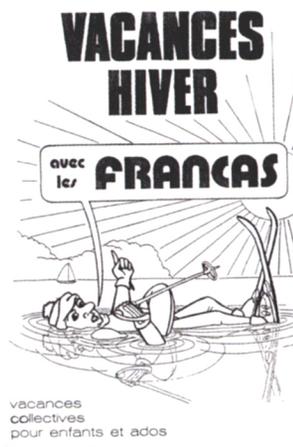
La nécessité d'occuper son temps libre, en dehors de l'école et du travail, de manière saine et épanouissante, a largement contribué au développement des loisirs éducatifs, culturels et sportifs porté par une grande diversité d'associations et d'activités de toutes sortes.

La diversité des associations : mouvements de jeunesse et associations d'éducation populaire à Belfort

Entre héritages ...

Aux mouvements de jeunesse, héritiers de traditions plus anciennes, comme les SCOUTS, les Éclaireuses et Éclaireurs de France ou la Jeunesse Ouvrière Chrétienne, actifs depuis les années vingt dans le domaine des loisirs pour la jeunesse, les années d'après guerre voient s'implanter sur le Territoire de Belfort de nouvelles associations.

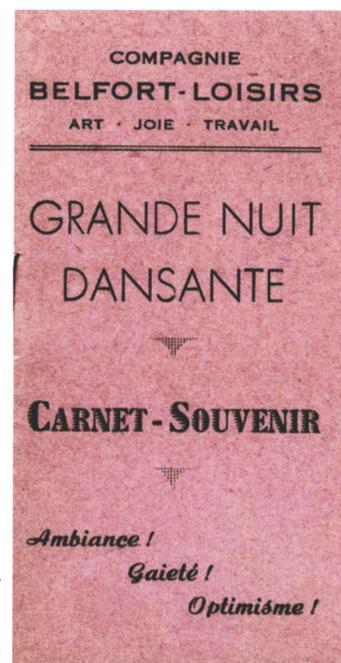
La Fédération des Œuvres Laïques (F.O.L.), représentation départementale de la Ligue de l'enseignement, se met en place en 1947. Les Francs et Franches camarades (FRANCAS), créés en 1944 par des militants provenant des CEMEA et des Auberges de jeunesse, sont des associations neuves sur le Territoire mais qui disposent d'un ancrage idéologique ancien, issu des traditions laïques et ouvrières.



Document 1 :
Brochure FRANCAS,
s.d. ADTB - 32J 1



Document 3 :
Compagnie Belfort Loisirs. Affiche
représentation théâtrale, 1947.
ADTB - 118J 8



Document 4 :
Compagnie Belfort Loisirs.
Carnet de bal, 1948.
ADTB - 118J 15

... et nouveautés

À côté de ces initiatives représentées au niveau national, le Territoire de Belfort voit émerger des initiatives locales portées par des militants belfortains.

La **Compagnie Belfort Loisirs** (*doc. 2*) fondée en 1946 par André Fridez, ouvrier d'Alsthom, propose de réunir la jeunesse autour de sa devise « **Art – Joie – Travail** ». Bien connue des Belfortains pour ses activités de randonnées, elle n'a pas agi dans ce seul domaine : théâtre, conférences-débats, bals et voyages (*doc. 3 & 4*) animent le temps libre de la jeunesse au lendemain de la guerre.

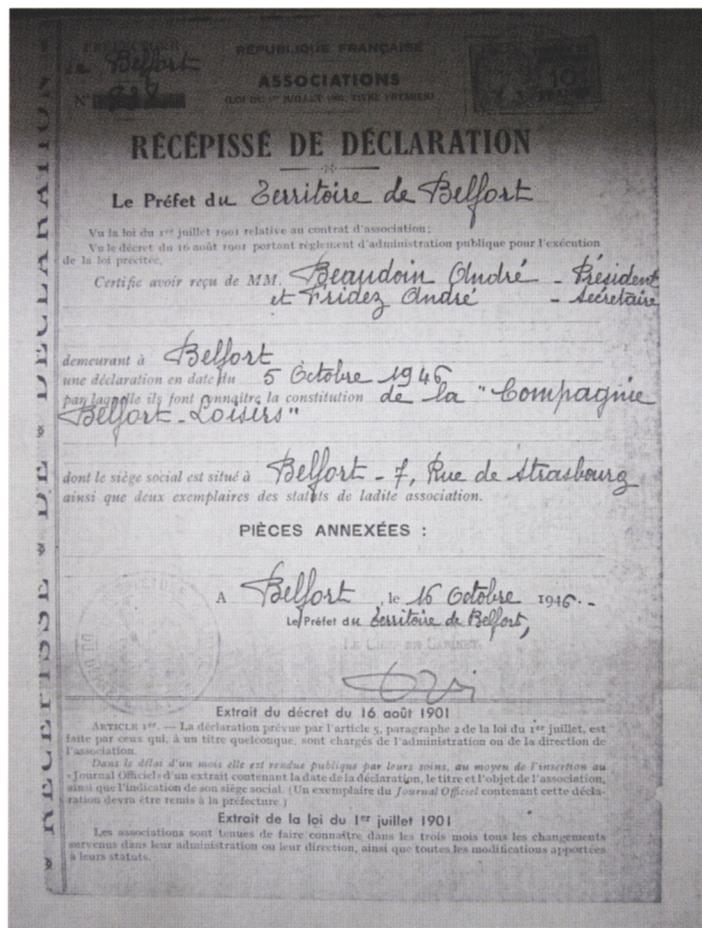


Document 5 :
Programme d'activités du Foyer coopératif de la Pépinière, 1956. ADTB - 49J en cours de classement.



Document 6 :
L'atelier photo du Foyer coopératif des écoles de la Pépinière s.d. ADTB - 49J en cours de classement.

L'expérience du **Foyer coopératif des écoles de la Pépinière** (*doc. 5*) constitue un autre épisode de la vie culturelle belfortaine, qu'elle marquera durablement. Dès 1948, un Conseil de parents d'élèves, réunis autour de la construction de nouveaux locaux pour l'école, met en place une bibliothèque et un ciné-club. Au déménagement de l'école, **Michel Legrand**, instituteur à la Pépinière, sollicite de la municipalité la possibilité de récupérer les anciens locaux. Leur réfection, par les jeunes du quartier, permet d'y établir en 1953 le **Foyer coopératif de la Pépinière**. Les activités proposées permettent aux habitants la pratique et l'accès à des loisirs jusque là réservés à une minorité (*doc. 6*).



Document 2 :
Récépissé de déclaration de la Compagnie Belfort Loisirs, 1946. ADTB - 118J 4

Expériences de mutualisation 1959 - 1974

« L'union fait la force »

Les enjeux de la vie associative

Faire du théâtre, du cinéma, de la musique, proposer des activités ludiques et sportives demande des moyens humains et matériels pour les animations et leur encadrement.

Très tôt, les associations perçoivent l'intérêt d'une action commune, d'une mutualisation des ressources et des moyens. Du billet collectif (doc. 1) utilisé pour bénéficier du tarif le plus attractif, à la constitution de fédérations d'associations au niveau du département, de la région ou du pays, l'idée est ancienne.

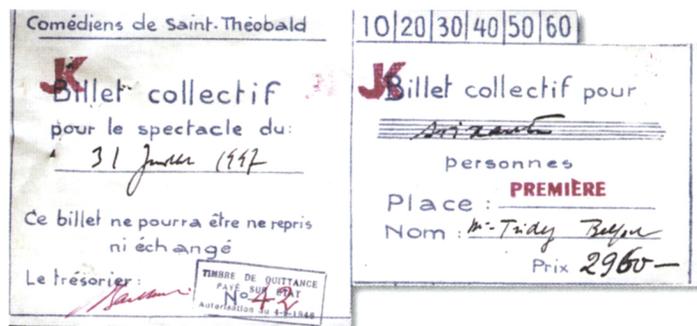
Du C.D.E.P. au C.D.A.C. : une association pour les associations (1959-1974)

Le succès grandissant du Foyer coopératif de la Pépinière a mené, en 1959, à la création du premier centre socioculturel de Belfort. Cette initiative va provoquer une réflexion globale sur les aménagements culturels du département, qui prend la forme d'une enquête-participation auprès de l'ensemble des associations du

Territoire. Cette enquête fait apparaître des obstacles communs au développement de leurs activités. Le manque d'équipements et la formation des animateurs sont des priorités pour la majorité des associations.

Face à ce constat, les responsables de seize associations d'éducation populaire se réunissent en avril 1960 pour constituer le Comité Départemental d'Éducation Populaire (C.D.E.P.) (doc. 2).

Créé pour soutenir et promouvoir l'action associative et le développement culturel, le C.D.E.P. va, tout au long de son existence, élargir sa représentativité : de 16 associations membres en 1960, il en réunit 68 en 1972. Devenu en 1974 Centre de Développement et d'Animation Concertée (C.D.A.C.), il s'installe en 1976 dans la Tour Bastionnée 41, remise en état pour accueillir ses activités (doc. 3). Porté par Michel Legrand, il va marquer de son empreinte l'action culturelle du Territoire de Belfort durant plus de 20 ans.



Document 1 :

Billet collectif pour le théâtre, Compagnie Belfort Loisirs, 1947.

ADTB - 118J 12

COMITE DEPARTEMENTAL D'EDUCATION POPULAIRE
DU TERRITOIRE DE BELFORT

S T A T U T S

CONSTITUTION - DUREE - SIEGE -

Art. 1er : Il est constitué dans le Territoire de Belfort une Association qui prend la dénomination de :

"Comité Départemental d'Education Populaire du
Territoire de Belfort".

Sa durée est illimitée.

Son siège est fixé au Foyer de la Pépinière, rue E.
Miellet à Belfort, et pourra être transféré en tout lieu par
simple décision du Conseil d'Administration.

B U T S -

Art. 2 : Le Comité Départemental d'Education Populaire a pour but :

- 1 - de créer un lien moral - en centre d'échanges et de coordination entre les foyers, clubs, associations, mouvements de loisirs, culturels ou de plein air en fonctionnement dans le Territoire de Belfort,
- 2 - de représenter et de défendre leurs intérêts communs,
- 3 - de créer et gérer des services collectifs mis à la disposition des membres,
- 4 - d'étudier, dans le cadre du Territoire de Belfort, toutes les questions de formation et d'équipement relatives à l'Education populaire, celle-ci s'exerçant en faveur des adultes et des jeunes en particulier,
- 5 - de prendre toutes initiatives et d'étudier toutes mesures destinées à favoriser le développement de l'Education Populaire sous toutes ses formes et en coordination avec l'Office Municipal des Sports.
- 6 - d'informer les pouvoirs publics sur les aspirations et besoins actuels de la jeunesse afin de promouvoir une action en faveur des jeunes sur le plan départemental,
- 7 - de dialoguer avec toute commission d'Education Populaire et de la Jeunesse qui pourrait éventuellement se créer sur le plan local ou régional.

... // ..

Un outil collectif : le Centre Départemental de Documentation et d'Animation Culturelle (1965)

Lieu de rencontre, de réflexion et d'échanges, le C.D.E.P. va particulièrement déployer son action autour de la mise en commun de l'information et de la formation. La création, en 1965, du Centre Départemental de Documentation et d'Animation Culturelle (*doc. 4*) répond à ce besoin. La mise à disposition, pour tous, de ressources documentaires et de stages de formation (*doc. 5*) permet de nourrir les réflexions et de soutenir le développement associatif et culturel.

La mutualisation de moyens techniques et administratifs complète

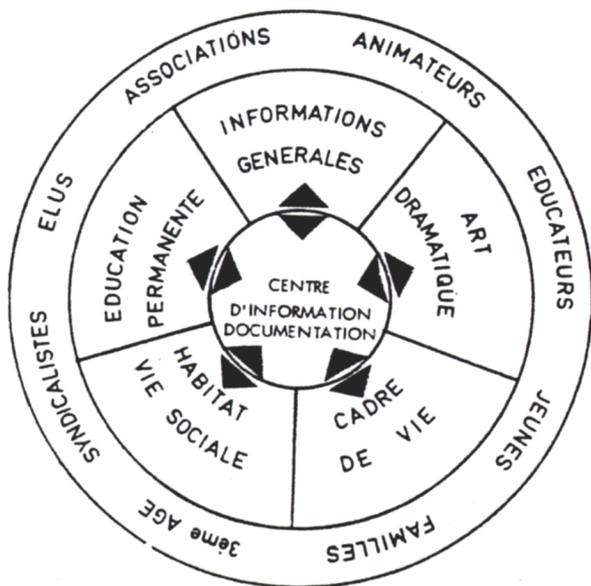
la coordination. L'achat en commun d'un matériel audiovisuel ou la mise en place d'un atelier de reprographie permettent aux associations adhérentes de disposer de moyens qu'elles ne pourraient acquérir seules.

Cette mise en commun, à tous les niveaux, va faire du C.D.E.P. une instance de programmation et d'élaboration d'une politique socio-culturelle commune dans le département.



Document 3 :

*Inauguration de la Tour 41, Michel Legrand (au centre), 1976.
ADTB – 49J en cours de classement.*



Document 4 :
Schéma des activités du Centre Départemental de documentation et d'animation culturelle.
ADTB - P 78 Belfort, notre ville - revue municipale n°33, 1974.

OÙ S'INFORMER ?

offset cdlac belfort

AU C.D.A.C. information Documentation

TOUR 41 rue Georges Pompidou

BELFORT tel : (84) 28.38.10.

Document 5 :
Brochure du Centre Départemental de documentation et d'animation culturelle, s.d. ADTB - 49J en cours de classement.

De l'équipement socioculturel des quartiers belfortains à l'action culturelle départementale : exemples de réalisations (1960 – 1970)

« L'action de développement est toujours riche lorsqu'elle est issue des milieux de vie » Michel Legrand

L'aménagement culturel des grands ensembles : les centres socio-culturels

La construction, en 1961, d'un grand ensemble de logements aux Résidences va poser de manière concrète le problème des équipements culturels, qui vont être nécessaires aux 12 000 habitants du quartier (*doc. 1*).

L'organisation, par le C.D.E.P., d'une journée d'étude sur les grands ensembles, marque la volonté de donner à tous les habitants les moyens d'agir et de construire eux mêmes le projet qui leur est destiné (*doc. 2*). À la suite des journées d'étude, les habitants des Résidences vont s'unir dans l'association « Centre culturel des Résidences - Bellevue » dont l'activité va mener à la construction, en 1963, du centre culturel.

À l'image de l'expérience de la Pépinière ou des Résidences, l'histoire de la création des centres socioculturels belfortains se répète. L'initiative revient toujours à une association de bénévoles qui agit pour le développement éducatif et culturel de leur quartier et milite auprès des pouvoirs publics pour obtenir des locaux. De Belfort Nord aux Glacis, chaque quartier se voit doter au cours des années 60-70 de son centre socioculturel.



Document 1 :
*Des habitants militants... Jean Pierre Lavigne, Photo Noir et Blanc.
ADTB - 49J 2Fi 10*

La journée d'études organisée par le comité d'Education populaire sur l'avenir des grands ensembles sera peut-être le départ d'une nouvelle organisation de la vie dans les quartiers neufs

LES séances de travail organisées par le Comité départemental d'Education populaire au sujet des problèmes posés par les grands ensembles d'habitation, furent suivies, le dimanche, tout comme la veille, par une assistance nombreuse et vivement intéressée.

Nous retrouvons donc en la petite salle de la Chambre de Commerce, bon nombre d'auditeurs présents samedi soir : Mme Haas, Mlle Trimaille, M. Playoust, directeur départemental des services d'archives. Nous y voyions aussi : Mlle Richaud, directrice départementale de la population et de l'aide sociale ; M. Grison, adjoint au maire, représentant la municipalité ; M. Schneider, membre du conseil d'administration de la caisse d'assurance vieillesse ; M. Claude, secrétaire général de la Chambre de Commerce.



Les représentants des Résidences, « la cité dans la cité », demandent, eux aussi, un Centre culturel.

Document 2 :

L'Est Républicain, 5 décembre 1961.

ADTB - PR 4.

Une originalité belfortaine : l'autonomie de gestion des activités des centres socioculturels

La gestion des centres culturels de Belfort va donner lieu à une formule originale de partenariat entre associations et pouvoirs publics (*doc. 3*). Selon une convention signée le 27 février 1965, la gestion des activités des centres culturels est confiée aux associations fondatrices. La CAF assure les activités médico-sociales des centres et la municipalité, propriétaire des locaux, subventionne les charges de fonctionnement et une partie du salaire des animateurs. L'autonomie laissée aux associations fait figure d'exception. Il s'agit, de la part des pouvoirs publics, d'une véritable reconnaissance de la compétence des habitants à déterminer leur politique culturelle et à l'animer.

Le développement associatif et l'animation socioculturelle du Territoire

La création d'associations et d'équipements culturels n'a pas concerné les seuls quartiers belfortains, mais le Territoire tout entier. Le centre socioculturel de Delle, créé en 1963, le foyer rural de Rougemont le Château en 1965, suivis par ceux de Bavilliers, Suarce ou Cravanche, attestent du dynamisme associatif dans les années 60. Du quartier au département, de la ville à la campagne, ces structures vont animer et enrichir la vie culturelle. Les activités festives comme les carnivals se multiplient (*doc. 4*). Les festivals se développent : le festival Art et Culture se met en place en 1967 et la Manifestation des jeunes auteurs (*doc. 5*), à l'origine de l'actuel Festival International du film de Belfort (EntreVues), est créée en 1969.



GRACE A UN COMITÉ DÉPARTEMENTAL D'ÉDUCATION POPULAIRE
BELFORT EST LE THÉÂTRE D'UNE EXPÉRIENCE-PILOTE
D'ANIMATION CULTURELLE ET SOCIALE

Document 3 :
Le Monde, 14 juin 1967.
ADTB - PR 2.



Document 4 :
Carnaval de Suarce, février 1979.
ADTB – Fonds Tanguy 22Fi 2.

1^{ère} MANIFESTATION NATIONALE DU CINÉMA DES JEUNES AUTEURS

BELFORT
17/19 OCTOBRE 1969

organisée par le
COMITÉ DÉPARTEMENTAL
D'ÉDUCATION POPULAIRE
sous le haut patronage du
CENTRE NATIONAL
DE LA CINÉMATOGRAPHIE
avec le concours du
SÉCRÉTARIAT D'ÉTAT
à la
JEUNESSE ET AUX SPORTS
et dotée par les firmes
FERRANIA
et
AGFA

Document 5 :
*Brochure de la 1^{ère} manifestation
nationale des jeunes auteurs, 1969.*
ADTB – 49 J en cours de classement.

Mise en place d'une politique municipale culturelle : le tournant des années 70

« Les associations sont à la fois moyens de pression sur les pouvoirs locaux et agent d'éducation civique et démocratique de l'individu » W. Rogers

Les limites de la coopération associative : concurrence et conflit associatif

Sur le terrain du développement culturel, le C.D.E.P. n'a pas été seul à agir. La **Fédération des Œuvres Laïques (F.O.L.)**, représentante départementale de la Ligue de l'enseignement, jouait, auprès des associations, le même rôle fédérateur. L'opposition entre ces deux organismes est emblématique de la difficulté à coordonner les activités associatives à l'échelle de la ville et du département. Opposée, au nom du principe de laïcité, à l'intégration des mouvements confessionnels dans les structures du C.D.E.P., la F.O.L. ne prit jamais part aux activités pilotées par le C.D.E.P. (doc. 1).

Les limites d'une action coordonnée se reflètent dans la juxtaposition des activités : la **cellule d'art dramatique du C.D.A.C.**, devenue, en 1984, l'**Atelier Théâtre du Pilier** cohabite ainsi avec le **Théâtre de l'œuf** soutenu par la F.O.L. (doc. 2 & 3).

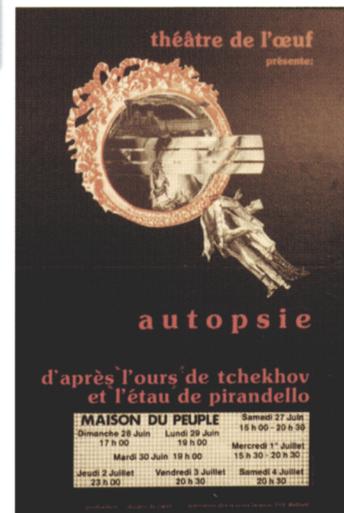
Autonomie associative et pouvoirs publics

À Belfort, les pouvoirs publics se sont longtemps contents de subventionner les grandes fédérations d'éducation populaire, pour mener leur politique culturelle. Inspirés et soutenus par l'action du Ministère de la Culture, créé en 1959, les élus vont, dès les années 70, revendiquer leur légitimité à agir pour le développement culturel.

L'entrée de l'action culturelle dans la sphère des politiques publiques, se confronte au principe d'autonomie associative (doc. 4) qui s'attache à la dimension militante de l'éducation populaire. La **préférence donnée à l'action directe des individus**, à travers l'engagement associatif, va se voir supplanter dans certains domaines, par l'action des pouvoirs publics.



Document 2 :
Affiche Théâtre du Pilier, 1982.
ADTB – 57Fi 410



Document 3 :
Affiche Théâtre de l'œuf, 1981.
ADTB – 57Fi 403

INSPECTION
DE
L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

•
Circonscription Belfort I
•

Palais de Justice - BELFORT

Téléph. 28.11.01

N° 974/51

Belfort, le 23 avril

1968

L'Inspecteur de l'Enseignement Primaire

à
Monsieur LEGRAND
Service Jeunesse et Sports
BELFORT

Monsieur,

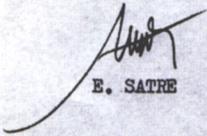
J'ai le regret de vous faire savoir que je n'assisterai ni à l'inauguration, ni à aucune des manifestations du 2^e festival d'Art et Culture.

Vous n'ignorez pas que je suis en désaccord avec certaines des méthodes et des conceptions du Comité Départemental d'Education Populaire.

Tant que les malentendus ne seront pas levés (et je souhaite plus que tout autre qu'ils le soient), je crois plus honnête de ne pas apporter ma caution -si modeste soit-elle- aux manifestations patronées par votre Comité.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.

L'Inspecteur Primaire,



E. SATRE

Concurrence et mutations du paysage associatif

A Belfort, malgré la volonté affirmée des élus de s'investir dans le développement culturel, le C.D.A.C. leur a toujours refusé l'accès aux instances de décisions. En 1977, l'arrivée de la nouvelle équipe municipale marque un tournant. La création d'un service culturel municipal et d'une équipe mobile d'action culturelle permet aux élus de développer leur propre politique.

Toutefois, au cours des années 80, les progrès de l'institutionnalisation de la culture tant au niveau national que local vont entraîner une totale refonte du paysage associatif belfortain. Pour exemple, la loi Lang sur les centres d'action culturelle provoque, en 1986, la disparition du C.D.A.C. et sa transformation en Centre d'Action Culturelle (*doc. 5*).

La naissance du centre d'action culturelle : un accouchement au forceps

C'est fini : le CDAC a été enterré en grandes pompes, vendredi soir, au cours d'une assemblée générale extraordinaire de l'association. Le CAC (centre d'action culturelle) devrait occuper la Tour 41 dès le 1er juillet prochain. Devrait car, comme on le verra plus loin, l'engagement de l'Etat n'est pas encore véritablement acquis.

Document 5 :

Article de presse. *L'Est Républicain*, 18 mai 1986.
ADTB - PR 4.



La dernière tribune du CDAC : de gauche à droite, Michel Legrand, directeur, Michel Jacquot, président, Guy Rulher, trésorier.



Les élus de la majorité: «l'action culturelle consiste à réfléchir sur la vie publique».

Une politique pour les associations ou... les associations dans la politique?

Document 4 :

Article de presse. Le Pays, mercredi 18 janvier

1984. ADTB - PR1.

Nouveaux enjeux, nouvelles structures : le temps de la formation permanente

« *L'Université Populaire a été un pari démocratique, nourri d'une éthique républicaine, fondé sur la volonté d'ancrer la démocratie sur un usage public de la raison* » Jean-Pierre Chevènement, 1986.

Crise économique : les besoins de la formation permanente

Au delà de l'intervention des pouvoirs publics dans des domaines gérés jusqu'alors par les grandes fédérations d'éducation populaire, le contexte économique et social des années 70 provoque aussi de nouvelles évolutions de l'éducation populaire.

Le chômage, la mondialisation ou l'essor des technologies informatiques placent les individus face à des réalités nouvelles auxquelles ils doivent s'adapter (*doc. 1*). Les instruments de cette adaptation ne peuvent lui être communiqués que par une éducation qui se prolongerait tout au long de la vie : la formation permanente.

De la promotion professionnelle à l'épanouissement de l'individu

La formation permanente s'est développée, prioritairement, en direction des salariés, dans une perspective de rentabilité économique et d'efficacité professionnelle. La formation professionnelle continue permet l'adaptation du travailleur aux modifications de son environnement de travail. La loi du 16 juillet 1971 introduit d'ailleurs, l'obligation pour les entreprises de consacrer des ressources financières à la formation de ses employés.

Cependant, la formation permanente dépasse largement ce seul cadre économique et doit être un élément d'épanouissement global de l'individu, qui lui permet de se situer et d'agir dans une société toujours plus complexe.

L'université populaire : un outil au service de la formation permanente pour tous

Face à ce contexte en mutation et sous l'impulsion de Jean-Pierre Chevènement, l'année 1980 voit la création de l'Université Populaire du Nord Franche-Comté.

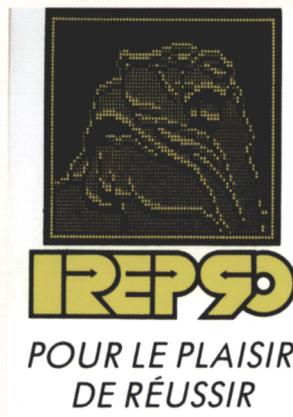


Document 1 :
La découverte des technologies informatiques, 1985.
ADTB— 137J 35.

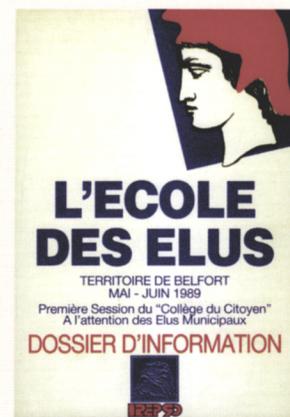
Suite à la dissolution du C.D.A.C., en 1986, et la reprise de certaines de ses activités par l'U.P., cette dernière modifie ses statuts pour devenir : l'**Institut pour la recherche et l'éducation permanente (IREP 90)** (*doc. 2*). Il a pour but de répondre aux besoins des personnes, des groupes et des collectivités en matière d'information et de formation. Parmi ses nombreuses activités, l'association se charge de la formation des élus à travers « L'école des élus » (*doc. 3*) et organise des séances d'initiation à l'informatique pour les élus locaux et les particuliers (*doc. 4*).

Organisme parapublic dont la présidence est assurée par un élu, l'IREP 90 relaye et soutient l'action publique locale.

Créé en 1986 par le Conseil Général du Territoire de Belfort, et piloté par l'IREP 90, le **Contrat Ressources Personnalisé d'Autonomie (CRPA)** est le fruit de ce travail collectif. Ce dispositif d'aide à l'insertion des chômeurs va, en décembre 1988, être étendu sur l'ensemble du territoire national sous le nom de **Revenu Minimum d'Insertion (RMI)**. Le 11 décembre 1988, le **Président de la République François Mitterrand** vient annoncer la nouvelle à Belfort et salue l'action pionnière des Belfortains (*doc. 5*).



Document 2 :
Logo de l'IREP 90.
ADTB - 137J 17.



Document 3 :
Dossier de présentation de
« L'école des élus », 1989.
ADTB - 137J 143.



Document 4 :
Initiation à l'informatique, IREP 90.
ADTB - 137J 18.



Document 5 :
Visite de François Mitterrand à Belfort pour le lancement du RMI,
11 décembre 1988.
ADTB - 137J 21.

L'Institut pour le développement, l'éducation et les échanges

« *L'IDEE est une structure de premier plan... a (une) vocation de service public... et une diversité d'actions... justifiées et en phase avec la vocation d'éducation populaire.* » M. Olivier Payratout, Directeur de l'Action culturelle de la Ville de Belfort

Accompagnement DLA, janvier 2007

L'IDEE, organisme et synthèse des traditions passées ...

En 1993, l'IREP 90 modifie une nouvelle fois ses statuts pour devenir l'Institut pour le Développement, l'éducation et les échanges (IDEE) (doc. 1 & 2). Ce changement intervient lors de la dissolution de la F.O.L., dont l'IDEE reprend, comme lors de la dissolution du C.D.A.C., certaines des compétences. Cette refonte du paysage associatif, engagée au cours des années 80, fait de l'Université populaire de Belfort une synthèse des expériences passées.

Dans cette volonté commune de penser une société plus juste et plus solidaire, l'IDEE, comme ses prédécesseurs, fait de l'éducation de tous et tout au long de la vie un outil indispensable.



Document 1 :
Ancien bâtiment de l'IDEE,
rue Jean Pierre Melville de 1986
à 2008.
ADTB - 137J 73

La richesse des activités

Nourrie de ce riche passé, l'action de l'IDEE se déploie dans de nombreux domaines de l'éducation et de la connaissance afin de répondre aux besoins et aux envies de tous. L'IDEE développe des actions pour :

• L'éducation générale

L'IDEE propose à titre gratuit des cycles annuels de conférences (doc. 3) dans des domaines aussi variés que l'histoire, l'économie, les sciences et les techniques. L'association répond ici à sa vocation de démocratisation des savoirs.

• La formation

Plus de treize langues différentes peuvent être apprises à l'IDEE. Les cours FLE pour les non francophones et les cours de langage des signes (doc. 4) s'ajoutent encore à cette grande diversité. Les cours d'informatique complètent ce rôle de formation.

• Le lien social et éducation civique

Dans une société où l'individualisme semble l'emporter, le soutien offert par l'IDEE aux élus associatifs participe au renforcement des liens sociaux et à la prise de responsabilité citoyenne (doc. 5).

• Les loisirs

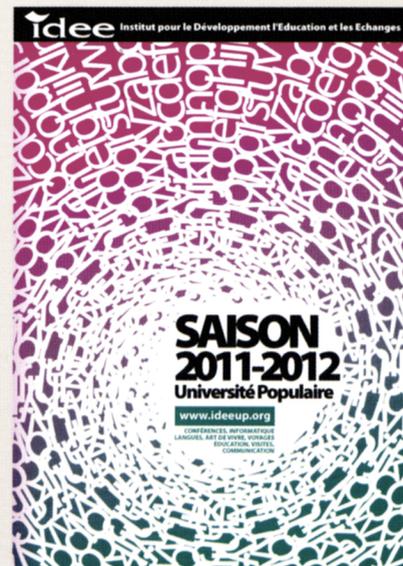
Art pictural, décoration, montage photographique, yoga, cours de cuisine ou voyages permettent à chaque individu, selon ses goûts, de s'épanouir dans son temps de loisirs.



Document 2 :
Nouveaux locaux de l'IDEE dans
l'ancienne école Aubert, depuis
2009
Photo Hervé Haustete.

Un laboratoire d'idées

En devenant l'IDEE, l'association a renoué avec l'autonomie. Les pouvoirs publics subventionnent le projet éducatif global de l'association et interviennent ponctuellement pour soutenir financièrement des actions originales. C'est d'ailleurs grâce à une subvention de l'Etat et du Conseil Général 90, que l'IDEE a mis en place un dispositif unique en France : le **Droit à la Culture et à la Formation (DCF)**. Complémentaire du **Droit Individuel à la Formation (DIF)** dont disposent les salariés, le DCF élargit ce droit aux personnes non imposables au chômage et/ou titulaires du Revenu de Solidarité Active.



Document 3 :
Catalogue d'activités de l'IDEE



Document 4 :
Cours de langage des signes. Photo Hervé Haustete.



Document 5 :
AG de l'IDEE. Photo Hervé Haustete.

Quelle est la place de l'éducation populaire dans la société d'aujourd'hui ?

L'éducation populaire a-t-elle un avenir... et lequel ?

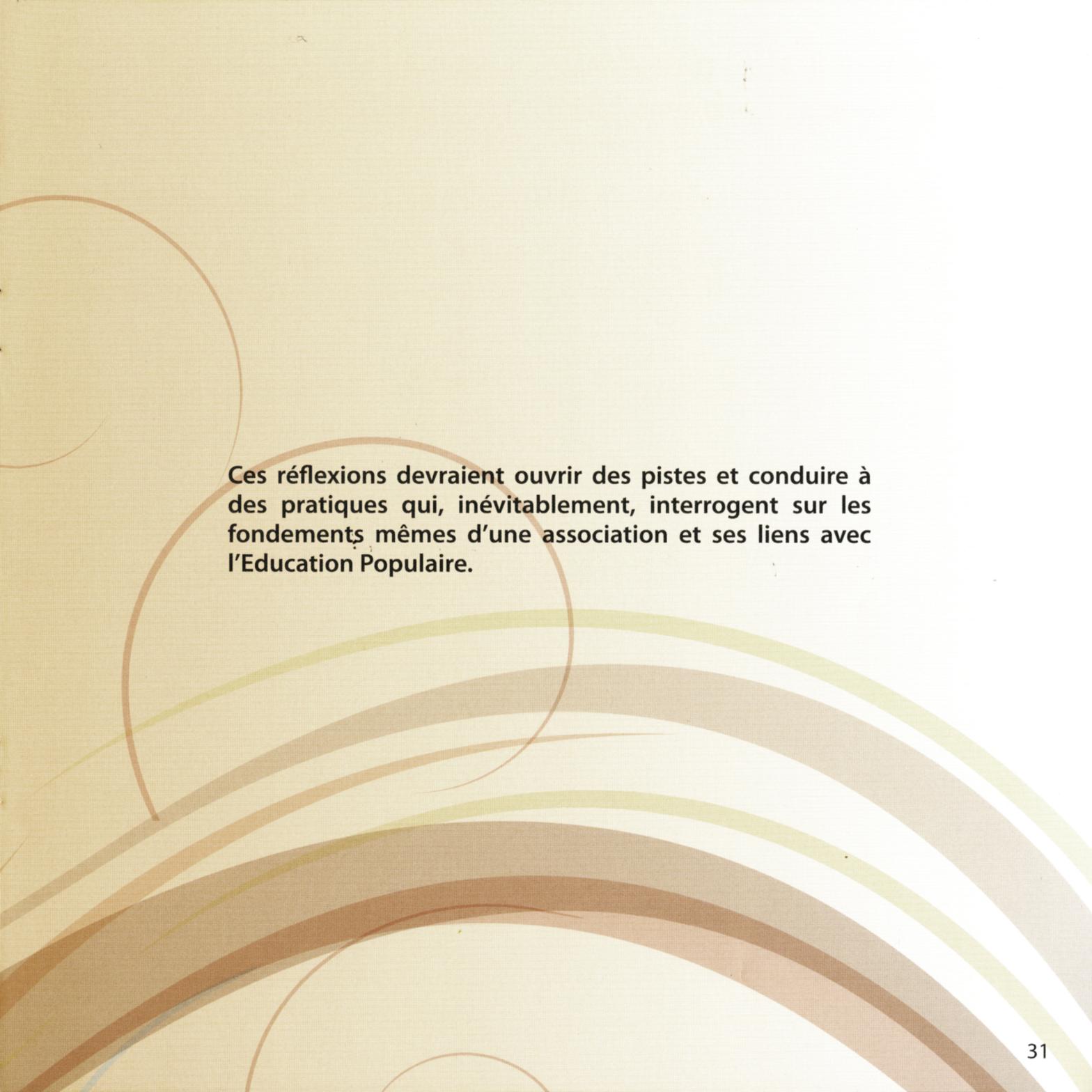
Si aujourd'hui se pose la question de l'avenir de l'Éducation Populaire, n'est-ce pas parce que depuis plus d'un demi-siècle :

- elle s'est progressivement éloignée de son projet historique de formation d'un citoyen conscient et critique ?
- elle a délaissé son rôle d'émancipation collective au profit d'une émancipation individuelle ?

Quel projet visible peut-elle aujourd'hui affirmer ?

Cela suppose d'apporter des réponses à quelques questions :

- Ne doit-on pas se saisir de l'**évolution du travail** pour réfléchir sur le sens d'une **société du temps libre** en s'appuyant sur une **véritable connaissance**, scientifique en particulier, **des pratiques** ?
- Cette connaissance ne doit-elle pas s'appuyer elle-même sur :
 - la construction de nouveaux rapports aux autres,
 - l'irruption de l'interculturel,
 - l'invention de ressorts sociaux : citoyenneté active, démocratie participative, dialogue social territorial, utilité sociale et solidarité collectives ?



Ces réflexions devraient ouvrir des pistes et conduire à des pratiques qui, inévitablement, interrogent sur les fondements mêmes d'une association et ses liens avec l'Education Populaire.

BIBLIOGRAPHIE HISTOIRE DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

DICTIONNAIRE

POUJOL, Geneviève, ROMER, Madeleine. Dictionnaire biographique des militants du XIXème – XXème siècle : de l'éducation populaire à l'action culturelle. Paris : l'Harmattan, 1996.

OUVRAGES DE RÉFÉRENCE

BOURRIEU, Jean. L'éducation populaire réinterrogée. Paris : L'Harmattan, 2001. 349 p.

CACÉRÈS, Bénigno. Histoire de l'éducation populaire. Paris : Seuil, 1964. 255 p.

DUMAZEDIER, Joffre. Vers une société de loisirs ? Paris : Seuil, 1972. Points, 309 p.

LETERRIER, Jean Michel, BUFFET, Marie George (préf.). Citoyens chiche ! Le livre blanc de l'éducation populaire. Paris : éditions de l'Atelier, 2001.

MIGNON, Jean-Marie. Une histoire de l'éducation populaire. Paris : La Découverte, 2007. 258p. (Alternatives sociales ; 1159-8549).

POUJOL, Geneviève (dir.). Education populaire : le tournant des années 70. Paris : L'Harmattan, 2000. 249p. (Collection Débats jeunesse, Institut national de la Jeunesse et de l'éducation populaire).

POUJOL, Geneviève. L'éducation populaire : histoires et pouvoirs. Paris : Les éditions ouvrières, 1981.

RESSOURCES EN LIGNE

CONTREMOULIN, Gérard. Bénévoles et professionnels quels rôles par rapport au projet ? TETARD, Françoise. Education populaire : quels moments clés ? TETARD, Françoise. Monsieur Jourdain ou pratiques conscientes. Séminaire audio. Les méandres de l'éducation populaire [en ligne]. Maison populaire. 2006, [réf. du 16 août 2011].

Disponible sur : <http://www.maisonpop.net/spip.php?rubrique133>

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ADTB

Archives Départementales du Territoire de Belfort

AUPF

Association des Universités Populaires de France

CDAC

Centre de Développement et d'Animation Concertée

CDEP

Comité Départemental d'Éducation Populaire

F.O.L

Fédération des Œuvres Laïques

FRANCAS

Francs et Franches Camarades

IDEE-UP

Institut pour le Développement, l'Éducation et les Echanges - Université Populaire de Belfort

IREP 90

Institut pour la Recherche et l'Éducation Permanente

UPNFC

Université Populaire du Nord Franche Comté

REMERCIEMENTS

M. Jean Pierre Chevènement, Sénateur du Territoire de Belfort

M. Alain Charmillot, Directeur de l'Institut pour le Développement, l'Education et les Echanges.

À l'ensemble du personnel des Archives Départementales du Territoire de Belfort

M^{me} Marie Antoinette Vacelet, Historienne, conseillère municipale de Belfort, responsable du Service éducatif des Archives Départementales du Territoire de Belfort de 1997 à 2003.

M. Richard Gorriéri, Directeur du Festival International de Musique Universitaire (FIMU) et délégué adjoint du festival Entre Vues, au sein de la Direction de l'Action Culturelle de la Ville de Belfort.

M. Louis Caul Futy, Directeur de l'Université Populaire du Nord Franche Comté (UPNFC) de 1980 à 1985.

PARTENAIRES

Archives Départementales du Territoire de Belfort

Conseil Général du Territoire de Belfort

Ville de Belfort



L'Institut pour le Développement de l'Éducation et les Échanges est l'initiateur et le porteur de ce projet, organisé dans le cadre de *2011, année européenne du bénévolat et du volontariat.*

Le catalogue et l'exposition sont le résultat d'un travail de recherche qui s'est effectué au sein des Archives départementales du Territoire de Belfort du 28 février au 30 juin 2011 dans le cadre d'un stage de Master II Sciences de l'Information et Métiers de la Culture (SCIMEC) spécialité « Archivistique ».

Marie Hartz a validé son Master II en septembre 2011 avec les félicitations du jury, présidé par Anne-Marie BRULEAUX, conservateur en chef du patrimoine, Mulhouse.

IDEE - Université populaire de Belfort
Ecole Raymond Aubert
BP 254 - 90005 BELFORT Cedex
Tél.: 03 84 28 70 96 - Fax : 03 84 28 76 10
Courriel : ideeup@voila.fr
Internet : www.ideeup.org

